

DÉCISION MUNICIPALE

2024- 110

Service : Finances – commande publique

Références : LD

Objet : MARCHÉ DE FOURNITURE – ACHAT DE 4 VEHICULES LEGERS D'OCCASION – MS1

Le Maire de la Ville de Couëron,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement l'article L.2122-22 ;

Vu les articles R. 2123-1 et R. 2123-4 à 2123-7 du Code de la commande publique relatifs aux marchés passés selon la procédure adaptée ;

Vu la délibération n°2020-24 du 3 juillet 2020, par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article L.2122-22 susvisé ;

Considérant l'avis d'appel public à la concurrence paru le 12 septembre 2024 au Profil d'Acheteur ;

Considérant les offres économiquement les plus avantageuses proposées par les entreprises au regard des critères de jugement des offres ;

Considérant la décision d'attribution de la commission d'appel d'offres en date du 10 octobre 2024 ;

décide

Article 1 : De signer l'acte d'engagement au marché de fourniture - Achat d'un petit camion 3 places 20m3 électrique pour le lot n°1 avec l'entreprise Man Truck et Bus France SAS pour un montant de 33 288€ TTC.

Article 2 : Déclare infructueux le lot n°2 : achat d'un fourgon 2 places 13m3 diesel et le lot n°3 : achat d'une fourgonnette 2 places 4 m3 diesel.

Article 3 : De signer l'acte d'engagement au marché de fourniture - Achat d'une fourgonnette 2 places 3m3 diesel avec l'entreprise Claro Automobiles pour un montant de 18 100€ TTC.

Article 4 : D'imputer le paiement de ces prestations sur le budget principal de la Ville

Article 5 : La présente décision sera affichée et publiée conformément aux articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A Couëron, le 25/10/2024

Carole Grelaud
Maire



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette, 44000 Nantes) ou par télérecours <https://citoyens.telerecours.fr/> dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Mise en ligne sur le site Internet de la Ville du 28/10/24 au 28/12/2024

Transmise en Préfecture le : 25/10/2024